



Scénario : La patronne et ses croyances

Taille du groupe : 4-15

Ce scénario peut contenir des propos explicites et des références à des situations préjudiciables, ce qui pourrait déclencher une réaction émotionnelle chez certaines personnes. Si vous avez besoin de soutien, des services sont offerts par le biais du [Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes \(PAMFC\)](#) et du [Programme d'aide aux employés \(PAE\)](#).

Le sergent (Sgt) Frankel travaille depuis plusieurs années dans un grand manège militaire de l'Ouest canadien. Il aime son travail. Père de trois enfants, le Sgt Frankel apprécie la flexibilité que lui laisse son emploi de réserviste.

Un jour, au mess, il surprend une conversation entre deux soldats : « J'ai entendu dire que l'enfant de l'adjudante-maître (Adjum) Coleson avait besoin d'une greffe de foie, mais que son partenaire s'opposait aux transfusions sanguines », dit l'un d'eux.

« Non, t'as mal compris », répond l'autre. « Son partenaire veut que l'enfant reçoive la greffe, mais Coleson refuse à cause de ses croyances. »

Le Sgt Frankel n'en croit pas ses oreilles, car l'Adjum Coleson, qui fait l'objet de ces rumeurs, est sa nouvelle superviseure. Il est sidéré. Il se demande comment un parent peut refuser à son enfant un traitement médical qui lui sauverait la vie, quelles que soient ses croyances. Pour rien au monde il ne pourrait agir ainsi.

Cette conversation lui trotte dans la tête plusieurs jours durant. Un soir, il appelle Laurent, son ami et mentor de longue date, également membre des Forces armées canadiennes, mais dans une autre unité.

« Je plains vraiment le partenaire de Coleson », dit le Sgt Frankel. « Son enfant est privé d'un traitement qui peut lui sauver la vie. Je veux bien croire que c'est dur aussi pour l'Adjum Coleson, mais je ne comprendrai jamais, pas plus que je ne respecte, un parent qui ne fait pas passer le bien-être de son enfant avant tout! »

« Je comprends », répond Laurent, « mais tu dois laisser de côté tes sentiments. L'Adjum Coleson est encore ta patronne, et si on se met à juger nos patrons en fonction de chaque aspect de leur vie privée, plus personne ne sera capable de travailler pour qui que ce soit. Et adieu le système. »

« Mais c'est différent », insiste le Sgt Frankel. « La décision de l'Adjum Coleson à propos de son enfant est bien plus qu'une affaire personnelle. Elle est contraire à l'éthique et nuit à la crédibilité d'une militaire supérieure. »

Catégories

Principes :	Respecter la dignité de toute personne
Valeurs :	Intendance des ressources
Thèmes culturels :	Leadership
Types d'inconduite :	Inconduite générale
Thèmes ACS Plus :	Culture, religion, situation familiale
Public :	Forces armées canadiennes

Guide de facilitation

Objectifs d'apprentissage :

- Discuter du principe éthique « respecter la dignité de toute personne » dans le cadre de ce scénario.
- Discuter de la valeur éthique qu'est l'intendance des ressources dans le présent scénario.

Questions de facilitation :

1. Quel est le problème dans ce scénario?
 - Discussion ouverte.
 - Dans ce scénario, il y a un dilemme éthique entre les croyances personnelles et les responsabilités professionnelles.
2. Discuter du principe éthique « respecter la dignité de toute personne » dans le cadre de ce scénario.
 - Discussion ouverte.
 - Discuter du respect des croyances d'une personne et de son droit à prendre des décisions concernant sa propre vie, y compris des décisions médicales.
 - Trouver un équilibre entre les croyances personnelles et les responsabilités professionnelles : le Sgt Frankel peut avoir la croyance profonde qu'il faut donner la priorité au bien-être d'un enfant, mais il doit trouver un équilibre entre cette croyance et ses obligations professionnelles. On ne connaît pas la raison officielle derrière cette décision, et on ne sait même pas si cette rumeur concernant l'Adjum Coleson est vraie. Avant de poser un jugement ou un geste, il faut s'adresser directement à la personne concernée.
3. Le Sgt Frankel a-t-il la responsabilité éthique de signaler ce qu'il a entendu aux autorités compétentes ou de demander de l'aide pour le bien-être de l'enfant?
 - Le Sgt Frankel a appris l'information sur l'Adjum Coleson en surprenant une conversation. Il aurait dû respecter la confidentialité de la conversation et s'abstenir de participer au commérage.
 - Le Sgt Frankel n'a peut-être aucune obligation légale ou morale de veiller au bien-être d'un enfant dont il n'a pas la garde, mais la meilleure chose à faire est d'aborder le problème auprès des intervenants appropriés plutôt que d'en faire un sujet de commérage.
 - Remarque : Au Canada, le système juridique peut, dans certaines situations, intervenir pour s'assurer que les enfants bénéficient des interventions nécessaires à leur survie. Les médecins de l'enfant ont la responsabilité de porter cette question à l'attention du système juridique.
4. Quel conseil donneriez-vous au Sgt Frankel?
 - Option 1 : Respecter la vie privée. Il doit comprendre l'importance du respect des limites personnelles et de la confidentialité. Il est inapproprié de faire de cette affaire privée un sujet de commérage.
 - Option 2 : Faire preuve de professionnalisme. Peu importe son opinion, le Sgt Frankel doit faire preuve de professionnalisme dans ses interactions avec l'Adjum Coleson.
 - Option 3 : Aller chercher des conseils. Si le Sgt Frankel pense qu'il existe un risque légitime concernant le bien-être de l'enfant de l'Adjum Coleson, il devrait envisager de demander conseil à une personne dans la chaîne de commandement.